

**PREFECTURE DU PAS-DE-CALAIS**  
**Direction des Politiques Interministérielles**  
**Bureau des Procédures d'Utilité Publique**  
**et de l'Environnement**

**Installations Classées pour la Protection de l'Environnement**

**Commune de AVION**  
**Avis Enquête Publique Unique**

**PLATE-FORME LOGISTIQUE**  
**DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE**

-----  
**Société ITM LOGISTIQUE ALIMENTAIRE INTERNATIONALE**  
**PETITIONNAIRE**  
-----

Par arrêté préfectoral du 24 mars 2016, une enquête publique unique est ouverte pendant 32 jours à partir du 26 avril 2016, sur la demande d'autorisation d'exploiter une plate-forme logistique sur la commune de AVION, et la demande de permis de construire.

Mme GUILLEUX (01.69.64.10.72), chargée du suivi du dossier de la Société ITM LOGISTIQUE ALIMENTAIRE INTERNATIONALE est l'interlocutrice technique de ce projet.

Un dossier relatif à ce projet est déposé en mairie de AVION, siège de l'enquête, et en mairies de ACHEVILLE, ARLEUX EN GOHELLE, FARBUS, GIVENCHY EN GOHELLE, MERICOURT, VIMY et WILLERVAL

Les personnes qui auraient des observations à faire valoir au sujet de cette installation sont invitées soit à les consigner par écrit à la mairie de AVION du 26 avril 2016 au 27 mai 2016 inclus, soit à les transmettre par courrier en Mairie de AVION ou les formuler à Monsieur Claude HENNION directeur général des services de mairie retraité , commissaire-enquêteur, qui sera présent en mairie de AVION :

- Mardi 26 avril 2016 de 9h00 à 12h00
- Mercredi 4 mai 2016 de 9h00 à 12h00
- Samedi 14 mai 2016 de 9h00 à 12h00
- Jeudi 19 mai 2016 de 14h00 à 17h00
- Vendredi 27 mai 2016 de 14h00 à 17h00

Mme Claudie COLLOT, attachée de préfecture retraitée, est désignée Commissaire Enquêteur suppléant pour cette même enquête publique unique.

La copie du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur sera tenu à la disposition du public, pendant un an, en mairies de AVION, ACHEVILLE, ARLEUX EN GOHELLE, FARBUS, GIVENCHY EN GOHELLE, MERICOURT, VIMY et WILLERVAL.

A l'issue de l'Enquête Publique, la Préfète statuera sur la demande d'autorisation d'exploiter et la demande de permis de construire.

Les personnes intéressées pourront consulter sur le site Internet de la Préfecture du Pas de Calais ( « Publication / Consultation du Public / Enquête Publique / ICPE Autorisation » ) les informations relatives à ce projet.